



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LOIRON-RUILLÉ
(MAYENNE)

SÉANCE DU 9 JUIN 2023

Date d'affichage : 31/05/2023

Date de la convocation : 31/05/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	27
Présents	22
Absents	05
Votants	22

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOIRON-RUILLÉ dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de LOIRON-RUILLÉ, au 13 rue du Docteur Ramé (LOIRON), sous la présidence de Monsieur Bernard BOURGEOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 MAI 2023

Présents : M. Bernard BOURGEOIS, M. Gérard JALLU, ~~Mme Isabelle GROSEIL~~, M. Christian GRIVEAU, Mme Sylvie BLOT, M. Louis GUEROT, Mme Florence MARTINAT, M. André MAUDET, M. Jean-Luc CHAPLET, M. Michel LABBÉ, Mme Annette PIVERT, M. Christian CORRAIE, M. Martial CHAINEAU, M. Michel PLANCHENAULT, M. Jean-Claude HIVERT, Mme Sandrine GLET, Mme Frédérique GOURDIN, Mme Laëtitia BARROCHE, Mme Laëtitia PICHON, M. Olivier ROUSSEAU, ~~Mme Chrystèle FOUCHER~~, ~~Mme Christina BEAUGEARD~~, Mme Aurélie HARDY, ~~M. Anthony BRUNEL~~, ~~Mme Tiphaine ROCHER-LEVEQUE~~, Mme Pauline MESRE, M. Gaëtan BEUNARD.

Absents : Mme Isabelle GROSEIL, Mme Chrystèle FOUCHER, Mme Christina BEAUGEARD, M. Anthony BRUNEL, Mme Tiphaine ROCHER-LEVEQUE.

Délégations : Néant.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gérard JALLU est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

01) Election des délégués et des suppléants du conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023

02) Questions diverses

OBJET : ELECTIONS DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023

M. le Maire explique :

Il est demandé au conseil municipal de procéder à l'élection de 15 délégués et de 5 suppléants. Les délégués de la commune pourront voter aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023. Il s'agit d'un scrutin de liste. Conformément aux dispositions de l'article R.133 du code électoral, l'élection se fait sans débat au scrutin secret. Les deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes du conseil municipal forment le bureau électoral.

Dans le cas présent, le bureau est constitué de M. CHAPLET Jean-Luc, M. GUEROT Louis, Mme MESRÉ Pauline, et M. BEUNARD Gaëtan.

Vu le code électoral, notamment ses articles L.283 à L.293 et R. 131 à R. 148 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Il est procédé à l'élection des délégués au scrutin secret.

Liste présentée : M. Bernard BOURGEAIS

Votants : 22

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 22

Ont obtenu :

Liste 1 : M. Bernard BOURGEAIS 22 voix

Sont désignés :

Titulaires

	Nom	Prénoms
1	BOURGEAIS	Bernard, Ferdinand, Joseph
2	BEAUGEARD	Christina, Geraldine, Chantal
3	LABBE	Michel, René, Victor

4	HARDY	Aurélie, Eliane, Nicole
5	CHAPLET	Jean-Luc, Francis, Daniel
6	BLOT	Sylvie, Simonne
7	CORRAIE	Christian, Auguste, Ange
8	FOUCHER	Chrystèle, Marie-Andrée
9	GRIVEAU	Christian, Emile
10	GROSEIL	Isabelle, Monique, Marie-Françoise
11	GUEROT	Louis, François, Jules, René
12	PICHON	Laetitia, Sandrine, Christelle
13	JALLU	Gérard, Charles, René
14	PIVERT	Annette, Odette, Marie
15	MAUDET	André, Albert, Robert, Constant

Suppléants

1	GLET	Sandrine, Nelly, Yvonne
2	ROUSSEAU	Olivier, Moïse, Christian

AFFAIRES DIVERSES

Néant.

Après échanges sur les informations diverses et plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 19h15.

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE

BERNARD BOURGEAIS

GERARD JALLU



Commune de LOIRON-RUILLÉ
Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 09 juin 2023

Numéro d'ordre	Objet
2023-052	Election des délégués et des suppléants du conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023